

Proposition de décret visant à inciter les élèves à se mobiliser pour lutter contre le réchauffement climatique.

Présentée par Djohan BODSON, Constance LAMBERT, Kylian YALA, Clara JAMAR, Loïs SCHOORE, Clara ROCK, Camille VERVLOET, Joachim VOZ, Noéline ROSET.

Ecole communale de MUNO, classe de Mmes Marie GIRLOT et Nathalie CLAES.

En 2020, le réchauffement climatique n'est plus un secret pour personne et il devient urgent d'agir.

Les plus jeunes d'entre nous ont pris conscience qu'ils avaient un rôle primordial à jouer dans cette lutte quotidienne. En effet, ils représentent certainement la tranche de la population la plus concernée par ces problèmes environnementaux.

Ils sont bien informés et ont une idée précise de ce qu'il faut mettre en place au quotidien.

Ils sont également un moteur afin de conscientiser leurs aînés, les entraîner avec eux dans cette lutte et encourager les bons gestes et les bonnes habitudes.

Nous avons mené nos réflexions sur 3 axes: l'économie d'énergie, la limitation des déchets et le tri et les règles à mettre en place pour devenir un éco-consommateur responsable.

De nombreuses actions menées en classe peuvent renforcer ce mécanisme: l'école est un lieu d'apprentissage citoyen.

C'est pourquoi nous souhaitons que toutes les actions proposées soient mises en place rapidement.

Un geste plus un geste et c'est ma Terre qui va mieux...

Article 1

Le chauffage et l'électricité représentent la plus grande partie de la consommation d'énergie dans nos bâtiments scolaires.

Ils sont sources de pollution car, d'une part, ils émettent du CO₂, gaz responsable du réchauffement climatique et, d'autre part, ils sont produits à partir d'énergies fossiles.

Ensemble des mesures prises afin d'économiser l'énergie:

1.1 Économiser l'électricité: en veillant à éteindre les lampes quand nous quittons un local ou lorsqu'elles ne sont pas nécessaires.

Les appareils multimédias sont également énergivores et ce sont entre 15 et 50 appareils qui restent en veille toute la journée: il faut éviter de les laisser en veille et les éteindre complètement.

1.2. Economiser le chauffage: bien fermer les portes lors des sorties vers l'extérieur.

Participer à l'action "Gros pull": baisser la température ambiante d'un ou deux degrés ne changera pas grand chose à notre confort si nous mettons un pull.

1.3 Economiser et valoriser l'eau: nous oublions souvent que nous avons la chance d'avoir de l'eau potable en permanence rien qu'en ouvrant le robinet.

L'opération "Tous à l'eau" organisée dans le cadre de la campagne "Good Planet Challenges" permet de mettre en place des actions pour nous conscientiser sur l'importance de cette ressource:

- S'engager à ne pas gaspiller l'eau en fermant bien les robinets après usage. Une campagne de sensibilisation avec des affiches sera proposée à l'ensemble des élèves.
- Boire l'eau du robinet: c'est excellent pour la santé et bénéfique pour la planète.

Article 2

En collaboration avec la Commune, nous effectuerons des relevés mensuels des compteurs d'eau et d'électricité, ainsi que du niveau de la cuve à mazout. Nous pourrions ainsi mesurer si nos actions nous permettent d'économiser ces énergies.

Article 3

Limiter les déchets et renforcer le tri sélectif: organiser deux fois par an des activités/ jeux concernant le tri des déchets.

Article 4

S'engager à devenir un éco-consommateur responsable en prenant conscience que le meilleur déchet est celui qui n'existe pas, réduire au maximum notre production de déchets.

4.1. Boire de l'eau du robinet dans sa gourde: remplacer les berlingots de jus et autres boissons par de l'eau. Chaque enfant aura sa gourde marquée à son nom et pourra la remplir aux nombreux points d'eau dans l'école.

Ce geste est bénéfique pour l'environnement mais également pour notre santé.

4.2. Favoriser les collations saines: fruits, gâteaux "maison",...ou choisir des collations proposant le moins d'emballage possible.

4.3 Éviter le gaspillage à la cantine: prendre une plus petite assiette et se resservir si on a encore faim.

4.4. Installer un compost pour tous les déchets organiques et ainsi éviter de les mettre dans la poubelle.

4.5. Obtenir le label “Eco-schools”: ce label est décerné aux écoles qui présentent une démarche durable dans la gestion de l'environnement.

4.6. Favoriser les trajets à pied: les déplacements les plus courts seront parcourus à pied ou en vélo plutôt qu'en voiture.

Article 5

L'entrée en vigueur du présent décret est fixée au premier septembre 2020.